

Crédit photos

p. 8 - 9 :
Jacques Hugon

p. 10 - 12 :
Manon Fabre

p. 13 - 14 et 21 :
Alain Pantel

p. 15 :
Simone Cros-Allier

p. 16 :
Clément Robin

p. 31 - 33 :
Epi de Mains

Sommaire

p. 3 - Edito
« *Sans plume au Vent, pas de chat !* »

p. 4 - Brise municipale
Effervescences ...

p. 6 - Dans l'œil du cyclone
« *Les Maresques* »

p. 10 - Bise-Art, Blizart
L'aventure Cévennes in the box

p. 13 - Aura Rossa
Un còp eran ... los Grata-cuols

p. 15 - Ah lisez
L'enfant qui mesurait le monde

p. 16 - Courrier des lecteurs
On balaie l'histoire d'un revers de godet

p. 21 - Tourbillon de poésie
Pains de ci, Pains de là

p. 22 - Tempête de délibérations



Directeur de publication
Alain Ventura

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Philippe Szymanski, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Nadine Kirschleger, Pierre Emmanuel Dautry, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debiere / Magali Martinez
leventdesbancels@gmail.com
www.cevennes-mont-lozere.fr /index.php/
le-vent-des-bancels

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6,50 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution

« Sans plume au Vent, pas de chat ! »

Depuis le mois de mars nous vivons une période inédite.

D'abord un premier tour des élections municipales maintenu, la veille de se voir imposer un confinement total – sauf pour les chats -, des déplacements interdits, et bien sûr pas de masques disponibles, pas de tests de dépistage...

Et puis une légère ouverture avec des déplacements autorisés sur 100 kilomètres (car à 101 kilomètres on prend d'énormes risques de contagion!)... L'économie totalement arrêtée, les écoles, les entreprises, les commerces, les cafés fermés, le chômage qui explose... pendant que les établissements hospitaliers, à court de lits et de matériel, étaient totalement débordés, avec un personnel soignant en nombre beaucoup trop faible, épuisé, mais merveilleusement dévoué. Eh oui, fallait bien que ça arrive depuis qu'on nous rebat les oreilles que « la santé doit être rentable »!

Ensuite, deux mois plus tard, nouvel entrebâillement des libertés : tiens les masques deviennent utiles... mais n'oublions pas qu'ils nous ont été distribués grâce à l'engagement et à l'investissement du Département. Mais les écoles ont du mal à reprendre vu les normes sanitaires drastiques imposées.

Et puis, ça y est, le nouveau conseil municipal élu en mars, a enfin le droit de se réunir pour élire son maire, ses adjoints et reprendre la gestion de la commune. Il était temps!

Le Vent des Bancelles n'a pas échappé à cette période catastrophique, vous avez dû vous en rendre compte, avec les deux précédents numéros parus avec chacun deux mois de retard et un numéro 126 réduit à « peau de cha (t) grin »...

Mais les problèmes rencontrés par votre journal préféré, ne sont pas dûs seulement au « Covid 19 »...

Nous sommes en effet de moins en moins nombreux à nous retrouver en comité de rédaction, si bien que les articles confiés à une poignée de rédacteurs ont du mal à parvenir en temps et en heure, de manière à maintenir une bonne gestion du planning et garder une périodicité de parution à peu près correcte.

Heureusement que nous avons Marie et Magali, nos merveilleuses et fidèles gestionnaires de la mise en page et de la publication qui, dans ce contexte, se montre d'une incroyable disponibilité pour accélérer la sortie de chaque numéro. Un grand merci à elles!

Heureusement aussi que nous avons Nadine, qui a poursuivi le gros travail réalisé depuis de nombreuses années par Marie-Claude et Christian, et qui se charge donc des renouvellements d'abonnements et des envois. À elle et à eux aussi, un grand merci!

Il est vrai que ce journal existe depuis plus d'un tiers de siècle et que depuis sa création, les membres du comité de rédaction n'ont pas beaucoup changé!

Moi-même qui suis ce journal depuis sa naissance, j'aimerais bien que d'autres s'investissent et prennent la place de directeur de publication, mais pour l'heure je ne rencontre pas beaucoup d'écho à ma requête...

Et pourtant nous n'avons absolument pas envie d'abandonner!

Alors, amis lecteurs, si vous avez des histoires sur nos hameaux à nous transmettre, envie de partager avec nous des réalisations d'artistes ou d'artisans, de nous recommander un livre que vous avez adoré ou simplement de nous faire part d'une pensée, d'une réflexion du moment, n'hésitez pas. Vous pouvez soit nous contacter par mail (leventdesbancelles@gmail.com), soit par courrier à la mairie de Ventalon en Cévennes.

Car sans « plume » au Vent, il n'y aura plus de chat et ce serait bien triste pour ce bel animal qui nous suit depuis tant d'années.

■

Alain Ventura

À l'automne, tous sur le pont !

L'automne arrive et s'installe durablement sur notre territoire avec son lot de magnifiques couleurs et de paysages sublimes. L'euphorie des touristes durant la période estivale est bien finie, laissant place à une vie plus conforme à ce que nous connaissons même si la crise sanitaire altère toujours notre quotidien.

Fraichement élu Vice-président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère aux côtés de mes collègues élu. e. s Michèle Buisson et François Folcher, le travail ne manque pas ; bien au contraire ! En charge de la culture, la petite enfance, la jeunesse, la communication, les événements sportifs et l'attractivité du territoire, les enjeux sont importants et nombreux. Fidèles à ce que nous souhaitons mettre en place sur notre commune, nous avons décidé d'élargir au maximum les commissions auprès de l'ensemble du territoire. L'idée est de fédérer les énergies et rapprocher le plus possible nos administrés de cette entité territoriale appelée Communauté de Communes qui semble parfois, souvent bien loin de nos préoccupations. Conscients de la nécessité de rendre plus simples et concis les comptes rendus des différents conseils communautaires, de mettre à jour notre site internet afin que vous puissiez prendre connaissance des projets qui vous intéressent, nous allons tout mettre en œuvre pour relever ce défi. Vous aurez, ainsi, l'opportunité de connaître l'avancée des travaux qui auront lieu à l'ancienne poste du Pont de Montvert où s'installera prochainement la maison du Mont-Lozère ou encore de découvrir la restructuration de notre maison de santé pluridisciplinaire multi sites qui assurera un accueil de qualité à la fois pour les professionnels de santé mais également des patients. D'autre part, nous tenterons de développer les visioconférences afin de limiter le temps passé sur les routes et de bonifier le

temps économisé à échanger autour de sujets qui rythment la vie de nos communes. L'environnement ne s'en portera pas plus mal, bien entendu ! Dans le domaine de la culture, la priorité sera donnée à l'attribution des subventions aux associations afin de soutenir les forces vives de nos territoires. Les bilans de l'année 2020 et les projets 2021 en lien avec le contrat éducatif local seront aussi à l'ordre du jour des prochaines réunions. Ces structures peuvent être rassurées par notre soutien. Nous y veillerons. Pour les bibliothèques qui relèvent de notre secteur, une rencontre a eu lieu avec Marlène Tuffery, Directrice de la Médiathèque Départementale de Lozère, Claire Ménétrier, bibliothécaire et responsable de mission Réseau Lecture Publique ainsi que Fanny Berder et Magali Allié, bibliothécaires énergiques de nos deux secteurs Com Com. J'ai pu mesurer le dynamisme qui entourait ces lieux culturels et le travail efficient accompli depuis quelques années déjà. Il s'agira de l'accompagner au mieux et de soutenir toutes les belles initiatives évoquées ensemble. Le classement en niveau 1 (niveau maximum) nous permettra sans doute d'offrir des opportunités à chacune de nos communes et d'évoluer plus efficacement dans la gestion de chacune d'entre elles autour d'une politique commune, sans gommer quelques spécificités si chères à certains. Un règlement intérieur et une charte devraient voir rapidement le jour. La culture viendra jusqu'à vous et sera présente à chaque fois que nous en aurons la possibilité et la capacité.

Notre bibliothécaire sur le Pont de Montvert, Christiane Molines, en est le parfait exemple.

Enfin, j'ai pu mesurer la richesse et le travail effectué au quotidien par les responsables Morgane Dremaux et Maloé Monod et tout le personnel engagé auprès de notre jeunesse. Que toutes ces personnes en soient profondément remerciées. Une visite de toutes les crèches des secteurs Nord et Sud a été réalisée début octobre afin de me rendre compte des espaces où évoluent ces employés au contact de nos plus jeunes enfants. Des travaux seront certainement à envisager afin d'amorcer au mieux le passage des structures crèches dites multi accueils à l'agrément de micro crèches. Un nouveau fonds de financement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant devrait faciliter ces travaux. Ce sera tout l'enjeu de cette mandature pour obtenir des financements supplémentaires et résoudre quelques obstacles rencontrés sur les différents locaux accueillant notre petite enfance. Comme vous pouvez le constater, notre territoire ne reste pas inactif. Collectivement et résolument tournés vers l'avenir, nous nous efforcerons de répondre au mieux à tous les défis qui sont face à nous. Il en va du maintien et même de l'augmentation de notre population, mais également de l'attractivité de notre territoire. Il n'y a plus qu'à se mettre en ordre de marche et se montrer résolument optimistes. Bonne rentrée à toutes et tous.

■
Stéphane Maurin

Jacques Hugon - De quand date votre acquisition de ce terrain ?

Les Maresques - On est arrivé en juillet 2014, nous avons signé un peu avant.

J. H. Dans quel état était le terrain quand vous en avez fait l'acquisition ?

Les M. Le terrain était, et l'est encore pour la majeure partie, en friche, comme toutes les surfaces non habitées ou non exploitées de la région. Il y a, en bas du terrain, à peu près 4 hectares de châtaigneraie, principalement de la bouscas, une bonne partie de cailloux pure et dure au milieu, et le haut du terrain, qui va jusqu'à la route des crêtes, est constitué de résineux. C'est sur la partie basse que notre « installation » s'est concentrée.

J. H. Comment aviez-vous envisagé d'y séjourner ?

Les M. En dormant dans notre camion dès qu'il pourrait y accéder. Mais le PNC nous a fait savoir que nous n'y serions pas autorisés. Nous y avons passé le premier été tout en cherchant une autre solution de logement afin de pouvoir aborder le parc dans la « légalité ». Donc pendant quelques mois, de l'automne 2014 au début de l'été suivant nous avons logé aux Chabannes, où nous avons été bien accueillis par Pascal LECLERCQ et sa famille. En parallèle de faire vivre les Chabannes, nous avons commencé le travail de remise en état sur Les Maresques, réhabilitation des pistes, création d'un passage à gué sur le ruisseau, création de petites surfaces de potager.

J. H. Et... après ces quelques mois passés aux Chabannes ?

Les M. Le fait de ne pas être sur place nous a fait comprendre que les choses n'avanceraient pas aussi vite qu'on

le voulait, nous avons donc décidé de retourner aux Maresques y passer l'été, avec une autorisation du parc. Une fois sur place, nous (avec l'aide de quelques autres acquéreurs du terrain et des amis de passage) avons commencé à aménager un espace de vie avec pelles, pioches et huile de coude : réfection de terrasses, captage de la source, remise en service d'une gourgue, création d'un autre bassin, installation de système électrique autonome, installation d'un enclos plus une petite bergerie pour nos moutons.

J. H. Comment a réagi le Parc ?

Les M. Ah le parc ! Parlons-en tiens ! Nous avons d'abord eu, le premier été, quelques rendez-vous plutôt cordiaux avec des techniciens agri-environnement, ils nous ont rappelé quelques règles du parc notamment concernant l'habitation en zone cœur. Ils nous ont encouragés à étudier la charte, document que les agents du parc eux-mêmes n'ont, pour la plus part, pas lu ! Et nous ont conseillé de prendre rendez-vous avec l'architecte du parc afin de parler de notre projet.

Notre premier rendez-vous dans les bureaux du parc, début d'hiver 2014, a été plutôt houleux. C'était avec l'architecte de l'époque, dont les traits de caractère étaient bien connus du coin (nous l'avons su après coup !). L'accueil n'a pas été des plus agréables, les propos tenus étaient dans la limite de l'acceptable, nous n'avons pas été pris au sérieux, nous signifiant « qu'après un ou deux hivers nous ne serions probablement plus là ». Bref rendez-vous catastrophique.

Heureusement les relations avec notre technicien agri-environnement de l'époque se passaient mieux, il comprenait notre démarche, et essayait de nous suivre et nous guider dans nos projets tout en respectant les « règles ».

Nous avons passé le deuxième hiver au Tronc à St Maurice de Ventalon dans la maison de Jean-Pierre Benoît.

Même constatation, les choses n'avançaient pas au terrain, nous y sommes retournés l'été d'après, juin 2016, avec une autorisation pour l'été et nous y sommes restés jusqu'à ce jour.

J. H. J'en profite pour rappeler qu'entre-temps, après la fusion des communes de St Andéol et St Frézal (1er janvier 2016), la commune nouvelle (Ventalon en Cévennes) s'était lancée dans l'acquisition de la « Forêt du Crespin » (68 ha de bois et deux hameaux en ruines, que la commune de St Frézal avait eu soin de faire classer reconstruisibles, « Le Cros » et « Le Crespin »), terrains situés en zone centrale du PNC sous la D 35, dite « Route des Crêtes ». (c. f. le Vent des Bancelles N° 113 janvier/mars 2017, rubrique « L'Air de Rien » pages 15/16/17 et N° 48 novembre 2000 rubrique « Dans l'Œil du Cyclone » page 8/9/10/11, téléchargeables sur www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php/le-vent-des-bancelles).

Cela dit, votre situation aux Maresques, aurait pu s'enliser pour une durée indéterminée. Je sais que la commune, d'une part, et le Parc, d'autre part, - et, je suppose, vous aussi - étaient plutôt partisans d'une solution négociée s'il s'en présentait une. Comment ce délicat problème s'est-il résolu ?

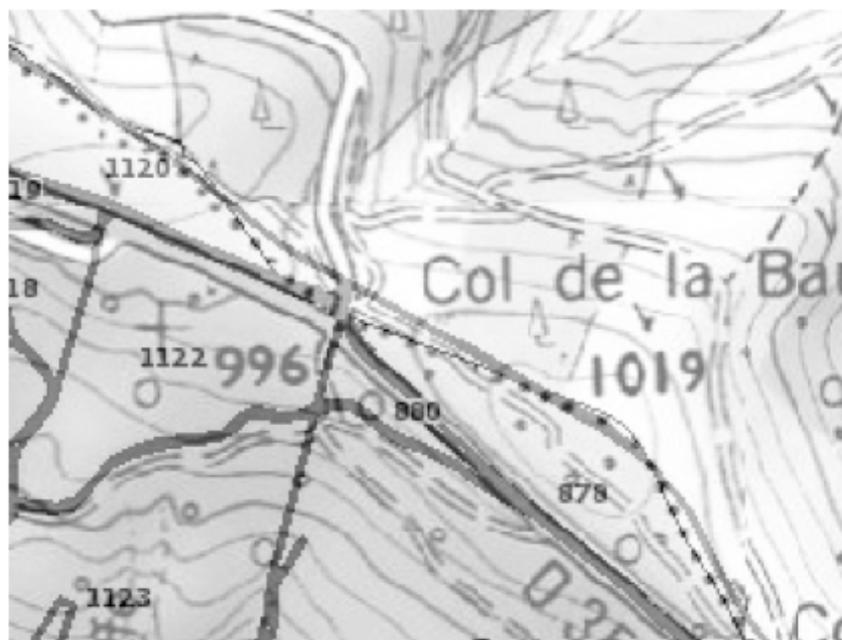
Les M. Quelques hivers plus tard n'est-ce pas... le PNC a fait, vers fin 2018 une proposition susceptible d'arranger tout le monde, c'est à dire que nous sortions des Maresques mais que nous puissions rester dans le coin afin de continuer notre activité agricole et surtout que le tissu social que nous avons construit depuis notre arrivée ne soit pas vain.

Il s'agit que la commune accepterait de vendre à nous-mêmes, Mariama et César, au prix du marché, le hameau Le Cros, avec assez d'hectares de ter-

rain attendant pour permettre une installation agricole, et en nous permettant d'obtenir, pour la construction de bâtiments d'exploitation et d'habitation, des mesures architecturales dérogatoires et expérimentales, à condition bien sûr d'avoir vérifié que les sources concernées sont bonnes (on a su très rapidement que leur débit, puis leur qualité, sont suffisants).

J. H. Concernant la commune, je me souviens bien que la perspective que Le Cros soit rebâti et revivifié, c'est, comme dit la chanson, « extraordinaire et pour tout dire inespéré ».

Les M. Nous sommes partie prenante de cette solution, qui n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions, à cause de retards dans la délimitation exacte des terres, et surtout de l'estimation de leur valeur, au point que nous avons renoncé à déterminer une date à laquelle nous pourrions envisager l'acquisition et l'installation. Mais l'espoir fait vivre. Nous aimerions toutefois en profiter pour remercier la Mairie de nous avoir soutenu toutes ces années face au parc.

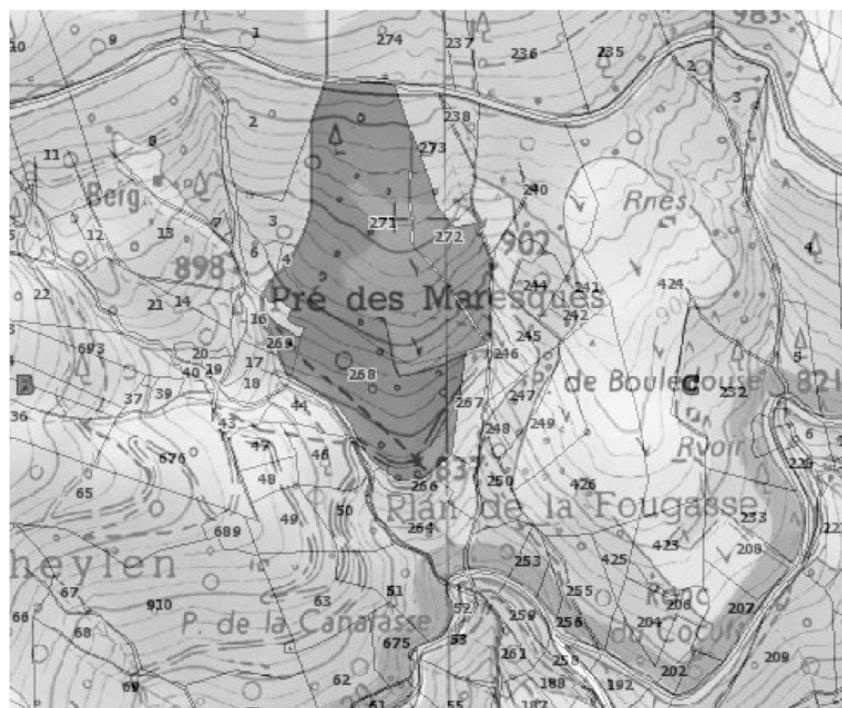


J. H. Nous sommes donc dans vos projets, une fois que seront résolus les problèmes administratifs.

Que prévoyez-vous comme agriculture, bâtiments d'exploitation, d'habitation, accès, et tout ça et tout ça ?

Les M. Oh tu sais ! Rien de plus que ce que tout le monde a déjà ou souhaiterait avoir, une habitation, un bâtiment agricole pour notre production

de châtaignes, et une serre pour compléter notre activité agricole ; ça peut paraître simple mais les négociations avec le parc vont encore être laborieuses, afin d'arriver à un compromis acceptable entre une continuité des traditions cévenoles et un bon rendement énergétique. Le parc nous fait penser à une lourde bête en voie de disparition, composée de membres pleins de bonnes intentions, mais qui ne va nulle part...



J. H. Un grand merci, Mariama et César, d'avoir bien voulu faire connaître à nos lecteurs l'histoire de votre implantation, de son évolution, de vos projets, de vos opinions. Bonne chance et bon courage pour la suite !



Propos recueillis par Jacques Hugon



L'enfant qui mesurait le monde

Metin ARDITI, écrivain suisse francophone d'origine turque

2016, Points

Mariki, divorcée, vit en Grèce sur une île avec son jeune fils, autiste. Elle vit grâce à la pêche, comme son père maintenant décédé.



Cette renaissance, il la découvrira peu à peu en apprivoisant Yannis, l'enfant différent que Mariki porte, certains jours, comme une croix. La patience, les dessins, les personnages fabuleux tirés de la mythologie participeront à l'éveil du petit garçon.

La mère connaissait bien les compétences de son fils : « une relation avec les chiffres qui dépassait l'entendement » et qui étonnait tout un chacun. Ainsi en était-il de la pesée des poissons contrôlée par le mareyeur. Le grand-père Pavlos aujourd'hui disparu était intrigué et épaté par cette troublante réalité.

Au fil des jours Eliot, remplaçant l'aïeul, assure la surveillance de Yannis la nuit, tandis que Mariki va pêcher. Et le temps va rapprocher l'architecte mélancolique de la valeureuse pêcheuse.

Bientôt un grand projet d'aménagement va embraser l'île. Dans ce cadre tranquille souvent pauvre et même archaïque, va-t-on construire un vaste complexe destiné à accueillir de riches touristes et donc apporter des ressources nouvelles ? Ou bien faut-il s'y opposer afin de sauvegarder ce lieu où chacun connaît l'autre et se respecte ? Eliot participera à la controverse et le jeune Yannis, « petit génie des nombres », révélera le secret de la construction d'un vieux amphithéâtre, contribuant ainsi à concilier l'avenir et le passé.

■

Simone Cros Allier

Eliot, un grand architecte américain, arrive en Grèce pour les obsèques de sa fille Dickie décédée à la suite d'une chute malencontreuse. Elle y séjournerait en étudiante désireuse de s'immerger dans ce pays riche d'une exceptionnelle civilisation. Avant de partir, elle avait dit à son père : « A Kalamaki, j'aurai la paix. » Sur son médaillon de baptême s'inscrivait en grec le beau prénom d'Eurydice. Sa grand-mère paternelle qui l'avait reçu à sa naissance le lui avait offert ; toutes deux partageaient le même prénom. Sur l'île, le prêtre Kosmas va accompagner Eliot dans l'épreuve : « A chaque instant, lui dit-il, l'être recommence... c'est le temps de la résurrection. »

L'espinas, le 14 octobre 2020

Mesdames, Messieurs

Je profite qu'un de nos membres, habitant Fraissinet de Lozère, nous ait fait part de sa consternation (courrier en pièce jointe) de constater que les travaux de la RD35 se soient poursuivis malgré la polémique ayant eu lieu en 2012, pour m'associer à lui au nom des 64 membres professionnels de l'association des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche.

En 2012, Marc Dombre, mon prédécesseur, vous avait déjà alerté sur les ravages irrémédiables causés par ces travaux démesurés pour un si petit pays. (Courrier en pièce jointe)

A l'époque, notre association « rayonnait dans les Cévennes Gardoises et Lozériennes » ; aujourd'hui, ABPS est une association d'envergure nationale, ayant des membres professionnels, inscrits dans les Chambres des métiers et de l'artisanat de 19 départements, dans 4 régions françaises, plus un membre en Italie et un en Espagne.

En plus de gérer L'Ecole Professionnelle de la Pierre Sèche, ABPS travaille sur le développement de la filière pierre sèche au niveau national et Européen ; elle a coordonné la création des deux certificats de qualification professionnelle (CQP niveaux ouvrier et compagnon) et est mandatée par la Fédération Française du Bâtiment pour organiser partout en France et à l'étranger les épreuves de ces examens.

L'association travaille avec les ingénieurs des grandes écoles françaises de recherche (ENTPE, Ecole Centrale, IFSTAR, Ecole des Ponts, Ecole des Mines...) et ces partenariats ont démontré la pertinence de ce mode constructif pour les ouvrages de soutènement agricoles, urbains et routiers. De plus elle a travaillé avec les compagnies d'assurance à un niveau national (MAAF, SMABTP), et a fait évoluer avec elles les garanties décennales pour les adapter à la réalité de la filière en créant des contrats spécifiques et ainsi rassurer les donneurs d'ordre.

ABPS coordonne et participe comme partenaire également à d'ambitieux programmes de développement liés à la pierre sèche (LAUBAMAC, INTERREG, LAUBAPRO...) et est internationalement reconnue pour son expertise dans ce domaine et la qualité de ses interventions.

Dans son courrier de l'époque, Marc Dombre vous interpellait, sans chercher à polémiquer, pour que « de telles erreurs ne se reproduisent pas [...], faire en sorte qu'à l'avenir les choses soient envisagées avec un œil différent ».

Aujourd'hui, force est de constater que personne au niveau décisionnel n'a su tirer les erreurs du passé et que le « manque de goût et d'éducation tant à la beauté et l'esthétique, et de respect patrimonial des zones sur lesquelles on travaille », est toujours à l'ordre du jour.

La suite des travaux sur la RD 35, entre la précédente tranche réalisée en 2012 et le hameau de Runes, est un carnage choquant, pour nous, passionnés de vieilles pierres et d'ouvrages exceptionnellement réalisés (car déjà à l'époque par des entreprises spécialisées, avec la contrainte routière comme cahier des charges), comme pour bon nombre de voisins, habitants de la région outrés de voir leur paysage sacrifié pour satisfaire aux besoins de créer du travail aux entreprises de travaux publics, secteur en crise comme l'on sait, avec des charges d'emprunts et d'amortissements colossales dues à des investissements massifs.

Suite à la mobilisation de l'époque, le Vent des Bancelles (N° 92, octobre-décembre 2011), petite feuille de chou inter communale, mais néanmoins reconnue plus que localement, s'en était émue, par la destruction pure et simple de plusieurs spécimens d'ormes remarquables alors gênants pour le tracé.

A ce moment-là, un collectif citoyen avait été créé à Fraissinet pour porter la parole de tous ceux qui étaient offusqués par la non concertation avec la population locale et l'éventration de leur paysage.

Dans leur lettre n° 9 du 27 février 2012, ils signalaient que suite à une visite sur place avec Madame La Conseillère Générale, la demande « que les murs de soutènement en dessous de la route soient épargnés de par leur caractère exceptionnel » pour les futurs travaux et que « cette demande a bien été relayée [...] au Conseil Général. [...] L'accord du Conseil Général pour ne pas toucher sur le linéaire de la deuxième partie, aux murs soutenant la route », mais que « cependant les services techniques affirment que les murs en pierre sèche ne peuvent pas soutenir le trafic actuel (poids des camions) ».



Les membres du Collectif Citoyen RD 35 Fraissinet
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, commune
de Fraissinet de Lozère
Madame la Conseillère Générale, canton du Pont de Montvert
Monsieur le Directeur du Parc National des Cévennes
Monsieur le Directeur, Direction Départementale de
L'Équipement de Lozère

5 février 2012

Mesdames, Messieurs

Vous savez que notre association, les « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches », qui rayonne dans les Cévennes gardoises et lozériennes, est très attachée à la sauvegarde et mise en valeur de notre patrimoine, à la transmission des savoir-faire ancestraux qui en sont à l'origine. Et en matière de pierre sèche, nous la pratiquons de même que nous l'enseignons, tout en contribuant au développement national de cette jeune filière.

Vous comprendrez donc que nous réagissions avec consternation face aux travaux à la fois destructeurs et démesurés qui ont eu lieu sur la RD 35 entre Fraissinet de Lozère et Runes, une si jolie (pour ne pas dire emblématique) petite route qui n'en demandait pas tant ! Nous nous associons pleinement à l'émotion qu'un tel ravage a suscitée auprès d'une bonne partie de la population locale représentée par le « Collectif Citoyen RD 35 Fraissinet ». Un paysage défiguré, des murs - encore solides et fonctionnels, bâtis avec patience et sueur en guise de liant par de multiples mains - détruits ou gommés, sans parler des arbres vénérables abattus sans état d'âme ...

Il n'est pas question pour nous de polémiquer sur ce sujet : ce qui est fait est fait. Mais à la lumière de ce qui s'est passé, il nous semble que c'est un moment, une occasion, de s'interroger pour que de telles erreurs ne se reproduisent pas, non seulement autour de Fraissinet, mais aussi dans toute la Lozère. Et nous voulons par ce courrier porter ... notre modeste pierre à la réflexion qui s'impose.

En dehors de certains aspects culturels, nous savons qu'il existe une alchimie qui fait la richesse de nos zones rurales, les rendant attractives tant pour les résidents à l'année que pour les touristes ou gens de passage, ce qui génère une part importante d'activité économique. Et cette alchimie, ce sont aussi bien les maisons d'habitation avec leurs bâtiments annexes (ayant traditionnellement une architecture adaptée à chaque terroir), que les paysages environnants (façonnés aussi bien par la géologie que par l'homme en lien avec son activité), et enfin les voies de communications. Ces dernières en maillant tout le territoire permettent d'assurer un lien, la vie entre les hommes. Dans le passé, tout comme les habitations, elles prenaient le caractère des terroirs qu'elles traversaient, en utilisaient les matériaux extraits sur place, chaque tronçon de route ou de chemin gardant son originalité, ses ouvrages d'art bien typés, le coup de patte des hommes qui avaient créé ou entretenu ces réseaux...

La Lozère, tout particulièrement, a su préserver bon nombre de ses bâtiments, paysages et routes, affirmant un caractère exceptionnellement riche et varié, et faisant de ce département un des plus beaux de France.

Or tant pour le bâti que pour les paysages et les routes, d'années en années on assiste à une dégradation de ce qui faisait l'identité de chaque zone, aboutissant à leur banalisation.

Il y a 3 facteurs pour expliquer cela :

- une volonté centralisatrice visant à tout normaliser, à tout faire pareil aux 4 coins de l'hexagone,
- un matériel de mise en œuvre gigantesque qui a remplacé la main de l'homme, sous-tendu par des nécessités de vitesse et rentabilisation,
- un manque de goût et d'éducation tant à la beauté et l'esthétique qu'au respect patrimonial des zones sur lesquelles on travaille

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
7 juillet 2020

Elus présents : Clara Arbousset, Catherine Blaclard, Florence Boissier, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Cornevaux, Julie Deles, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Guillaume Harvois, Thibaut Malgouyres, Stéphan Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral.

Elus excusés : Olivier Malachanne

1- Le conseil municipal a accueilli l'équipe du Parc National des Cévennes qui avait souhaité se présenter à la nouvelle équipe municipale. Notre commune est classée pour 80 % en zone cœur du Parc. Les missions de l'Etablissement Public, les travaux de voirie, l'éclairage public, l'Atlas de la Biodiversité Communale, le lien avec le monde agricole ont été les principaux thèmes abordés.

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020

3- Délibérations

- Délibérations indemnités adjoints et conseiller municipal concernant la rétroactivité à la date du 24 mai 2020
- Délibération programme de voirie 2020 pour un

montant de 78 278,76 TTC
- Délibération extinction de l'éclairage public pour les villages de L'Hermet, Grizac et Montgros de 24 h à 6 h

- Délibération pour le lancement de la procédure de création de 2 emplois techniques

Les délibérations ont été votées à l'unanimité.

4- Nomination d'un responsable des agents techniques : Franck Pieri a été retenu pour occuper cette fonction à compter du 01 juillet 2020

5- Recrutement estival pour l'accueil et le ménage du gîte et du camping : Naomi Rocher et Jean-Baptiste Martinez ont été retenus

6- Stationnement en agglomération lié à l'interdiction de circuler sur la RN106 : une proposition concernant la suppression de la place arrêt minute et des 3 places entre La Boustifly et l'entrée de l'Hôtel des Sources du Tarn a été débattue et acceptée à l'unanimité

7- Ouverture du camping et point sur les travaux : l'ouverture s'est effectuée le samedi 4 juillet. Les toitures de l'accueil et du petit sanitaire ont été refaites, de nouveaux barbecues ont pris place dans 3 lieux du camping.

8- Point sur le marché à la place de l'église : un plan de signalisation dans différents points du village est à mettre en place.

9- Réflexion et organisation de la voirie communale : le lundi 10 aout une réunion avec les exploitants agricoles est prévue pour mettre en place un partenariat pour l'entretien de la voirie

10- Suivi des travaux :

- La place du Chambon doit être goudronnée
- Réparation fuite d'eaux au Chambon et au local des ânes
- Réparation de 5 descentes d'égout et 1 regard arrachés lors des intempéries du 12 et 13 juin 2020

- Réception le 26 juin 2020 des travaux de traitement des unités de distribution
- Pose du réservoir de Felgerolles
- Pose du garde-corps au pont de la Cépède le 9 juillet 2020

- Compte rendu du travail effectué par les contrats verts

- Point poubelle de Masméjean : récurrence de dépôt à l'extérieur des containers
- Ecole de Masméjean : demander un diagnostic de la toiture
- Refaire la peinture de la place handicapée sur le quai

11- Point sur l'association « Les Chats Libres » : la campagne de stérilisation est en cours

12- L'opération d'enlèvement des épaves au Masmin est terminée

13- Organisation et mise en place d'un service de garde d'enfants à l'école pour la période du 06 juillet au 21 aout 2020

14- Point sur la baignade qui aura lieu du 06 juillet au 13 aout 2020. Demande de mettre des barrières anti chiens errants

15- Point sur les manifestations estivales

- Le PassPass de début aout est annulé
- Le Comité des Fêtes a transmis son protocole sanitaire, ils attendent une réponse préfectorale
- 7 et 8 aout La Compagnie « Espère un Peu » jouera La Tempête de Shakespeare
- Les 11,12, 13,14, 15,16 aout présentation de Platonov par Matthias Brossard à St Maurice de Ventalon
- Expos diverses à la Galerie Agrya et au Temple

16- Madame La Sous-Préfète sera en visite sur le Pont de Montvert Sud Mont Lozère le vendredi 24 juillet 2020

La séance est levée à 0 h 20.

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
27 juillet 2020

Elus présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER,

Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Gilles MERCIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Mathieu PUCHERAL.

Elus excusés : Clara ARBOUSSET, Daniel MOLINES

Secrétaire de séance : François FOLCHER

1. Approbation du Conseil Municipal du 7 juillet 2020

2. Série de délibérations

- Une délibération est prise à l'unanimité pour clôturer le budget du Pré Platon

- Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le programme de travaux de rénovation des points lumineux de Grizac et du Mazel présenté par le SDEE, ainsi que le principe de demande de subvention au Feder.

Montant des Travaux : 10 825,44 € TTC

Subventions : SDEE : 3120 €

FEDER : 2768,91 €

Commune : 4936,53 €

- Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le programme de travaux de rénovation des points lumineux de l'Hermet et Montgros présenté par le SDEE, en permettant de bénéficier des financements du SDEE et du PNC.

Montant des Travaux : 7881,84 €

Subventions : SDEE : 2538,10 €

PNC : 2538,10 €

Commune : 3373,28 €

- Une délibération est prise à l'unanimité approuvant

les estimations de travaux de Lozère Ingénierie suite à la catastrophe naturelle des 12 et 13 juin derniers.

Plan de financement de 173 160 € TTC. Ces travaux seraient subventionnables pour 20 % par l'Etat, 30 % par le Département et 30 % par la Région.

Ils concerneront : Le chemin du Villaret, du Massufret, du Masmin, voie communale du col des Rouvières, accès au bassin de Masméjean, voie communale Lotissement de la Barthe, voie communale la Vayssière, voie communale du Mazel, voie communale de Villeneuve, voie communale 1 de Montgros au Mas de la Barque, voie communale de l'Hermet, voie communale de Grizac, voie communale du Merlet, voie communale de Raoules, rupture de canalisation au Chambon dans le lit du Martinet, chemin de Runes et voie communale de Rieumals.

- Délibération Délégués du SICTOM:

Titulaires : Thibaud MALGOUYRES, Gilles MERCIER

Suppléants : Olivier MALACHANNE, François FOLCHER

- Délibérations Délégués du Comité Départemental de Tourisme:

Titulaire : Florence BOISSIER

Supplément : Gilles MERCIER

- Délibération Délégués CLECT:

Titulaire : Sophie BOISSIER

Supplément : Clara ARBOUSSET

- Délibération est prise à

l'unanimité concernant la commission communale des impôts directs.

- Délibérations sont prises à

l'unanimité concernant :

- Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Principal

TAB 1

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	116 409.04				116 409.04	
Opérations exercice	734 458.93	763 997.58	1 371 117.10	1 308 732.84	2 105 576.03	2 162 730.42
Total	850 867.97	763 997.58	1 371 117.10	1 308 732.84	2 221 965.07	2 162 730.42
Résultat de clôture	86 870.39			27 615.74	59 254.65	
Restes à réaliser	162 548.58	162 548.58			162 548.58	162 548.58
Total cumulé	249 418.57	162 548.58		27 615.74	221 903.23	162 548.58
Résultat définitif	86 870.39			27 615.74	59 254.65	

TAB 2

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	16 157.98
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	62 798.96
Résultat cumulé au 31/12/2019	62 798.96
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	62 798.96
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	62 798.96
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

TAB 3

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 434.98		69 726.90		105 221.88	
Opérations exercice	193 906.24	279 418.81	181 690.03	184 856.90	375 596.27	464 275.73
Total	229 401.22	279 418.81	251 416.93	184 856.90	480 818.15	464 275.73
Résultat de clôture		50 017.59	66 560.01		16 542.42	
Restes à réaliser	157 525.40	157 525.40			157 525.40	157 525.40
Total cumulé	157 525.40	207 542.99	66 560.01		174 067.82	157 525.40
Résultat définitif		50 017.59	66 560.01		16 542.42	

TAB 4

déficit de -66 560.01

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-69 726.90
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 816.78
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	3 166.89
Résultat cumulé au 31/12/2019	-66 560.01
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	-66 560.01
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-66 560.01

TAB 5

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	439 057.70
012	Charges de personnel, frais assimilés	560 000.00
014	Atténuations de produits	39 205.00
65	Autres charges de gestion courante	169 664.08
66	Charges financières	24 500.00
67	Charges exceptionnelles	4 000.00
022	Dépenses imprévues	3.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 721.34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 287 351.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	60 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	120 000.00
73	Impôts et taxes	190 045.00
74	Dotations et participations	754 116.00
75	Autres produits de gestion courante	155 000.00
76	Produits financiers	3.50
77	Produits exceptionnels	7 687.28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 287 351.78

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	48 150.00
204	Subventions d'équipement versées	20 102.00
21	Immobilisations corporelles	449 500.00
23	Immobilisations en cours	256 794.00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 000.00
020	Dépenses imprévues	35 183.22
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	86 870.39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		980 599.61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	664 879.31
16	Emprunts et dettes assimilées	82 200.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	62 798.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 721.34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		980 599.61

TAB 6

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	32 350.00
014	Atténuations de produits	25 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	19 000.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 495.20
002	Résultat de fonctionnement reporté	66 560.01
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		266 505.21

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	104 000.00
74	Subventions d'exploitation	91 188.21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 317.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		266 505.21

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	18 855.00
21	Immobilisations corporelles	707 125.24
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 317.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		837 297.24

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	395 483.40
16	Emprunts et dettes assimilées	276 301.05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 495.20
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	50 017.59
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		837 297.24

• Approbation du compte de gestion 2019 – Budget de l'eau

• Approbation du compte administratif 2019 – Budget Principal: **Voir TAB 1**

• Approbation affectation du résultat de fonctionnement de 2019 – Budget Principal: **Voir TAB 2**

• Approbation du compte administratif 2019 – Budget de l'eau 2019 : **Voir TAB 3**

• Affectation du résultat de fonctionnement de 2019 – Budget de l'eau 2019: **Voir TAB 4**

• Vote du budget primitif 2020 – Budget Principal: **Voir TAB 5**

• Vote du budget primitif 2020 – Budget de l'Eau: **Voir TAB 6**

3. Questions diverses

- Courrier de Christian ALBARIC, concernant le réseau pluvial, le Conseil Municipal décide de reprendre l'ancien puisard.

- Courrier concernant des désordres sur la descente de chenaux et volets au niveau du foyer logement.

- Distribution du Bulletin Municipal, et de l'index pour les relevés par les référents secteurs.

- Présentation projet pylônes téléphonie mobile pour Montgros, Finiels et Finialettes

- Présentation du dossier « Mesure d'expulsion » au foyer logement.

- Prochain bureau le 25 août 2020 à 20h30 au Foyer Logement.

- Prochain Conseil Municipal le 8 septembre 2020 à 20h30 au Foyer Logement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.


Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
12 juin 2020

Présents : Frédéric CEBRON, Olivier CHAR-
TON, Jean-Claude
DAUTRY, Pierre-Em-
manuel DAUTRY, Loïc
JEANJEAN, Camille LE-
CAT, Siméon LEFEBVRE,
Céline MATHIEU, Daniel
MATHIEU, Hervé PEL-
LECUER, Muriel SAIZ,
Emilie THISSE, César
VERDIER, Martin WA-
TERKEYN
Absents : Adrien RICARD
Secrétaire de séance : Fré-
déric CEBRON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020

Un projet de compte rendu a été transmis par mail. Les élus valident le compte rendu à l'unanimité.

Délégations permanentes du conseil municipal au maire

Conformément aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de déléguer un certain nombre d'attributions au maire afin de simplifier la gestion des affaires de la commune au quotidien, dans un souci d'efficacité et de gain de temps en évitant des réunions répétées du conseil municipal. Le maire doit rendre compte au conseil municipal trimestriellement de l'usage qu'il fait des délégations qui lui sont accordées.

Un projet de délibération a été transmis par mail aux élus. Les élus débattent de chaque délégation proposée.

Concernant le point relatif aux emprunts de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le paragraphe sera rédigé comme suit : De « procéder, dans les limites d'un montant de 30 000 €, à la réalisation des emprunts prévus par le budget et destinés au financement des investissements, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ». Concernant le point relatif au louage de choses, il sera précisé ainsi : « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans (sans limitation de montant pour le louage de choses appartenant à la commune et avec une limitation de montant de 5 000 € par an et par contrat pour le louage de choses n'appartenant pas à la commune) ».

Concernant le point relatif aux contrats d'assurance, il sera rédigé ainsi : « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes jusqu'à un plafond de sinistre présenté aux assureurs de 30 000 €. »

Concernant le point relatif aux rémunérations des avocats ou notaires, il sera rédigé ainsi : « De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 5 000 € ».

Concernant le point relatif aux lignes de trésorerie, il sera rédigé ainsi : « De renouveler les lignes de trésorerie sur la base

d'un montant maximum de 100 000 € et d'en effectuer les tirages et remboursements » ;

Ces modifications étant inscrites, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Consultation du maire : délégations du maire aux adjoints et conseiller délégué

Par définition, « le maire est seul chargé de l'administration », mais il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints ou conseillers délégués, dans un souci de bonne gestion. Des projets d'arrêtés de délégations du maire aux adjoints sont présentés à l'ensemble des élus par Pierre-Emmanuel DAUTRY, pour consultation, sachant que les projets ont été au préalable discutés avec les adjoints et le futur conseiller délégué.

Camille LECAT aura une délégation sur les sujets suivants : foncier communal, gestion et régularisation des captages AEP et assainissement, environnement, aide sociale.

Loïc JEANJEAN aura une délégation sur les sujets suivants : urbanisme et PLU, démocratie et vie citoyenne, installation économique.

Emilie THISSE aura une délégation sur les sujets suivants : école, crèche, jeunesse et vie associative.

Martin WATERKEYN aura une délégation sur les sujets suivants : routes et travaux extérieurs, télécommunications et déploiement fibre optique, gestion du patrimoine communal.

Hervé PELLECUER aura une délégation relative aux finances.

Il restera à former des binômes ou trinômes de

conseillers municipaux sur chaque compétence, afin de permettre aux élus qui le souhaitent de s'investir sur les sujets qui les intéressent prioritairement.

Les élus sont favorables à ces propositions de délégations.

Indemnités des élus

Bien que les fonctions d'élus soient par principe gratuites et reposent sur le bénévolat, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. La loi Engagement et Proximité a modifié les modalités d'attribution et les montants des indemnités des élus. L'indemnité du maire est attribuée de droit, sans qu'une délibération de la commune ne soit nécessaire, selon un barème tenant compte de la strate démographique de la commune, sauf si le maire y renonce. L'indemnité du maire d'une commune de moins de 500 habitants est de 25,5 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, soit 991,80 € mensuels bruts. Le conseil municipal doit délibérer afin de fixer les indemnités des maires délégués, adjoints et conseillers délégués, sachant que les indemnités ne sont pas cumulables entre les fonctions. Diverses propositions sont faites au conseil municipal. Les élus votent sur la simulation n° 2, soit : le maire délégué à 17 % de l'indice terminal brut de la fonction publique soit 661,19 € mensuels bruts, les adjoints et le conseiller municipal délégué à 7,4 % de l'indice terminal brut de la fonction

publique, soit 287,81 € mensuels bruts (il est précisé que les adjoints ont souhaité que le conseiller délégué bénéficie de la même indemnité qu'eux).

Le budget total annuel pour les indemnités d'élus sera de 33 700 €. Le budget est en augmentation par rapport aux années précédentes compte tenu notamment de la revalorisation des indemnités des élus prévues par la loi Engagement et Proximité.

Les élus votent pour ce projet à l'unanimité.

Taux d'imposition 2020

Il convient que les élus votent les taux d'imposition directe locale pour l'année 2020.

Le taux de la taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux 2019 compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale et de sa suppression prévue par la loi de finances.

Les élus doivent donc se prononcer sur les taux de la taxe foncière et de la taxe foncière non bâti.

Pour rappel, les taux 2018 et 2019 étaient les suivants :
Taxe foncière : 13,67 ;
Taxe foncière (non bâti) : 226,15.

Il est proposé de maintenir ces taux en 2020 : une augmentation des taux impacterait les habitants déjà touchés par la pandémie covid-19 et une diminution des taux risquerait d'impacter les finances communales.

Les élus votent à l'unanimité pour le maintien des taux de la taxe foncière et de la taxe foncière sur le non bâti à hauteur des montants de 2019.

Désignation des délégués ou représentants de la commune auprès des organismes extérieurs

Il convient que la commune désigne ses délégués ou représentants auprès des organismes extérieurs suivants. Pour chacun des organismes ci-après, il est fait un appel à candidats.

Après discussion, les délégués suivants sont nommés :

- ASA DFCI (2 délégués titulaires et 2 suppléants)

Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT sont désignés délégués titulaires ; Loïc JEANJEAN et Emilie THISSE sont désignés délégués suppléants.

- Parc National des Cévennes (1 titulaire et 1 suppléant)

Camille LECAT est désigné délégué titulaire ; Siméon LEFEBVRE est désigné délégué suppléant.

- SDEE – syndicat départemental d'énergie et d'équipement (2 délégués titulaires)

Martin WATERKEYN et Pierre-Emmanuel DAUTRY sont désignés délégués au SDEE.

- Lozère Ingénierie (1 représentant titulaire)

Martin WATERKEYN est désigné délégué à Lozère Ingénierie.

- Syndicat Mixte Numérique (1 titulaire et 1 suppléant)

Martin WATERKEYN est désigné délégué titulaire et Jean-Claude DAUTRY est délégué suppléant.

- CNAS – comité national d'action sociale (1 délégué élu)

Pierre-Emmanuel DAUTRY est désigné délégué communal.

- AGEDI – logiciel de gestion des affaires communales (1 titulaire)

Pierre-Emmanuel DAUTRY sera désigné délégué communal, sachant que les statuts d'AGEDI sont en cours d'évolution et doivent être validés par la Préfecture.

- Syndicat mixte de la Ligne Verte (2 titulaires et 1 suppléant)

Loïc JEANJEAN et Martin WATERKEYN sont désignés délégués titulaires ; César VERDIER est désigné délégué suppléant.

- SELO - société d'économie mixte d'équipement pour le développement de la Lozère (1 titulaire et 1 suppléant)

Loïc JEANJEAN est désigné délégué titulaire et Muriel SAIZ est désignée déléguée suppléante.

- Association des communes forestières (1 titulaire et 1 suppléant)

Frédéric CEBRON est désigné délégué titulaire et Pierre-Emmanuel DAUTRY est désigné délégué suppléant.

- Correspondant Défense (1 titulaire)

César VERDIER est désigné délégué titulaire.

- Trait d'Union (1 titulaire et 1 suppléant)

Emilie THISSE est désignée déléguée titulaire et Muriel SAIZ est déléguée suppléante.

- SCIC Viv' la Vie – société coopérative d'intérêt collectif relative à la santé (1

titulaire)

Camille LECAT est désignée délégué communal.

- CUMA DU VENTALON

Camille LECAT est désigné représentant de la commune.

Constitution des commissions municipales et extra-municipales

Il convient de définir les membres des commissions ci-après :

- Appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants, en plus du maire) :

Martin WATERKEYN, Camille LECAT et Olivier CHARTON sont désignés membres titulaires – Muriel SAIZ, Céline MATHIEU et Daniel MATHIEU sont désignés membres suppléants.

- MAPA (3 titulaires et 3 suppléants, en plus du maire) :

Il est fait le choix de créer une commission identique à celle de la commission d'appel d'offres. Martin WATERKEYN, Camille LECAT et Olivier CHARTON sont donc désignés membres titulaires – Muriel SAIZ, Céline MATHIEU et Daniel MATHIEU sont désignés membres suppléants.

- Commission d'aide sociale (2 titulaires et 2 suppléants, le maire étant titulaire de droit) :

Camille LECAT et Muriel SAIZ sont désignés membres de la commission, ainsi que Céline MATHIEU et Emilie THISSE.

Les élus conviennent de la nécessité de réunir cette commission rapidement afin de réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour que l'action sociale de la commune soit plus active et plus

visible.

- Commission de contrôle électoral (1 titulaire et 1 suppléant) :

Frédéric CEBRON est désigné membre titulaire ; Céline MATHIEU sera membre suppléante.

- Commission PLU :

Seront membres : Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Daniel MATHIEU, Siméon LEFEBVRE, César VERDIER, Hervé PELLECUER, Frédéric CEBRON, Muriel SAIZ, Camille LECAT, Olivier CHARTON, Martin WATERKEYN, Jean-Claude DAUTRY.

- Commission communale des impôts directs :

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire, président, et 6 commissaires.

La nomination des membres de la commission a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Le conseil municipal dresse une liste de 24 personnes (12 titulaires, 12 suppléants), parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles. La Directrice départementale des finances publiques en désignera 12 (6 titulaires, 6 suppléants).

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale. Les élus

évoquent les noms d'habitants qui seront proposés à la Direction Générale des Finances Publiques.

- Commission logement :
En seront membres : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Frédéric CEBRON, Camille LECAT, Céline MATHIEU ; Loïc JEANJEAN et Muriel SAIZ seront membres suppléants.

Information sur la réouverture de l'école des Abrits

L'école des Abrits a réouvert le 02 juin 2020 selon les modalités d'une proposition pédagogique « plein air » respectant les consignes sanitaires en vigueur. Dans ce cadre, un avenant au contrat de Margaux MASIA, agent communal assurant habituellement la garderie après la journée d'école, a dû être signé afin d'augmenter son temps de travail pour lui permettre d'effectuer la garderie les après-midis (de 13 h à 18 h) pour les enfants en bas âge.

Emilie THISSE fait le point sur cette reprise qui se passe dans de très bonnes conditions. Environ sept élèves par jour sont accueillis dans le respect des protocoles sanitaires.

Délibération relative à des servitudes accordées à ENEDIS pour lignes électriques souterraines

Diverses conventions de servitude avaient été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- Ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée 134 B 286 située sur l'ancien territoire de SAINT ANDEOL DE CLERGUE-MORT,

- Ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée B 750 située sur l'ancien territoire de SAINT FREZAL DE VENTALON. Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

Les élus votent pour à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'ASA DFCI

L'encadrant technique de l'ASA DFCI est actuellement en arrêt maladie. Mickaël GUITTARD, agent technique communal, a été mis à disposition de l'association ASA DFCI à temps partiel, afin d'effectuer le rôle d'encadrant technique, le temps que l'ASA DFCI puisse recruter un remplaçant sur ce poste. Il est précisé que le salaire de Mickaël GUITTARD correspondant à la période de mise à disposition sera remboursé à la commune par l'ASA DFCI.

Suppression des conseils des communes déléguées

En 2016, des conseils municipaux avaient été créés dans les communes déléguées de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon.

Ces conseils municipaux ne se sont jamais réunis. Il convient que les élus se prononcent sur l'éventuelle suppression des conseils municipaux des communes déléguées.

Les élus votent pour la suppression des conseils municipaux des deux communes déléguées à l'unanimité.

Délégation au maire pour la signature de l'acquisition de la parcelle D1015 dans le cadre de la régularisation des captages AEP

En juillet 2019 la commune de VENTALON EN CEVENENS avait délibéré pour acquérir à l'euro symbolique aux consorts Cassel-Dupont-Saurat la parcelle D1015 avec constitution d'une servitude de passage pour l'entretien des canalisations AEP traversant la parcelle D588 (Penens Haut). Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la procédure de régularisation des captages AEP. Il convient que le conseil municipal donne délégation au nouveau maire ou à l'adjoint délégué aux AEP pour signer cette acquisition chez le notaire.

Les élus votent pour à l'unanimité.

Travaux d'embellissement de la commune

- Convention ABPS - Mairie :

Les ABPS proposent à la commune de signer une convention de partenariat dans le cadre de la réalisation d'un stage d'initiation à la pierre sèche. Un mur va être réalisé par les stagiaires à l'entrée amont de l'Espinassins (rampe située à l'arrière de l'école de la pierre

sèche).

Camille LECAT précise que les murs déjà entamés qui auraient pu être terminés ne permettent pas de respecter protocole sanitaire (distance entre stagiaire). Le coût pour la commune est estimé à 3000 € de pierres.

Les élus insistent sur l'impérative nécessité de mieux débattre en amont de ces travaux avec les ABPS afin de répondre à plusieurs objectifs :

- finir les murs déjà entamés dès que possible, dans un souci de cohérence et d'esthétique.

- prévoir la réalisation de travaux dans d'autres hameaux de la commune que l'Espinassins.

- être proactif pour l'avenir en listant les murs à réaliser ou à terminer via des conventions annuelles ou pluriannuelles.

Une rencontre avec les ABPS est à prévoir à ce sujet.

Les élus votent pour la signature de la convention avec les ABPS avec 2 abstentions.

- Murs en pierres sèches :
Afin de préparer au mieux le budget 2020, le Maire propose de monter un plan de financement pour des petits travaux en pierres sèches à réaliser avant la fin de l'année dans les différents hameaux, sur le domaine communal. Chaque élu sera invité à faire remonter d'éventuels besoins de travaux dont il aurait connaissance. Le Maire précise qu'il a déjà reçu un devis pour un mur au Cros, ainsi qu'un devis concernant le Viala. Un devis de réfection d'un mur en pierres sèches à Vimbouches a déjà été signé sous l'ancien mandat, ainsi qu'un devis relatif à un



mur au Temple de St Frézal. Il est précisé que le budget 2020 sera voté avant le 31 juillet compte tenu de la pandémie covid-19.

- Epaves automobiles :
Le Maire a été interpellé par plusieurs habitants et élus de la problématique des épaves automobiles disséminées sur le territoire communal. Une démarche va être mise en œuvre afin de permettre l'enlèvement de ces épaves, en lien avec le Parc National des Cévennes, la Sous-Préfecture, et la Gendarmerie.

Questions diverses

- Demande d'un habitant de Lézinié

M. Morgan JACQUIER dispose d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal à Lézinié où il vit en camion. Il a fait part de son projet de s'y installer en yourte.

Les élus débattent de sa demande. Il est convenu de la nécessité de se conformer aux règles de l'urbanisme en vigueur (RNU) et de penser l'aménagement global de la zone sur le long terme afin de permettre de répondre aux demandes régulières que reçoit la commune de personnes souhaitant s'installer en yourte ou en habitat léger.

Il convient de penser la création d'une zone de transit, permettant une installation temporaire de personnes en ayant fait la demande.

Une réunion sera organisée sur site avec M. JACQUIER, avec la participation de tous les élus qui le souhaitent, afin de voir comment la commune peut répondre à sa demande.

- Point sur cabine téléphonique du Temple de St Frézal

Martin WATERKEYN soulève la question du démontage de la cabine téléphonique du Temple de St Frézal dont les vitres sont cassées. Il est convenu que les employés communaux vont la démonter.

- Lézinié

Suite à une remarque de Céline MATHIEU sur la préservation de l'environnement et de l'esthétique du hameau de Lézinié, les élus conviennent de la nécessité de nettoyer ce hameau, notamment de divers débarras communaux.

- Point sur déchets

Olivier CHARTON demande s'il est possible de mettre en place un container à l'Espinassou ou au Plan de la Fougasse pour le recyclage. Les points de collecte du recyclage sont gérés par le SDEE. Il faudra se rapprocher d'eux pour étudier cette question.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22 h 20.



Présents : Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, César

VERDIER, Martin WATERKEYN

Représentés : Muriel SAIZ
Secrétaire de séance : Olivier CHARTON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2020

Un projet de compte rendu a été transmis par mail. Les élus valident le compte rendu à l'unanimité.

Droit à la formation des élus (budget, orientations)

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

L'organe délibérant doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur le droit à formation des élus locaux et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils se cumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année.

Les frais de formation comprennent les frais de déplacement (les frais de transport et de restauration) et les frais

d'enseignement.

Les élus votent à l'unanimité pour que le montant des dépenses de formation des élus soit égal à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune.

Une formation sur la thématique de la démocratie citoyenne (techniques de gestion participative des habitants) intéresserait particulièrement les élus.

Eclairage public : extinction de l'éclairage public la nuit

Par délibération, il est proposé que les élus actent l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Un débat s'engage : faut-il faire une différenciation par hameaux ? Faut-il éteindre l'éclairage public plus tôt l'été pour profiter du ciel étoilé ?

Les élus votent à l'unanimité pour le choix suivant :

Extinction automatique de l'éclairage public selon les modalités suivantes :

Juin, juillet, août : 23 h - 5 h.
Autres mois de l'année : 22 h - 6 h.

CUMA DU VENTALON section minipelle : réduction des parts de la mairie

La commune dispose actuellement de 276 parts sociales dans la section minipelle de la CUMA DU VENTALON. Camille LECAT explique que la section minipelle de la CUMA a reçu une demande d'adhésion d'un nouvel associé qui prendrait 55 parts. Il est proposé que la commune diminue ses parts (- 36 parts) afin de permettre de dégager des parts pour ce nouvel associé, sachant que Mme Emilie MERMET-

BOUVIER va également réduire ses parts. Cette réduction du nombre de parts entraînera une réduction de la participation aux frais de la section par la commune.

Il est précisé que la commune ne fait pas actuellement toutes ses heures de minipelle par manque de temps des employés communaux.

Camille LECAT et Daniel MATHIEU précisent que la section minipelle réfléchit à l'idée de proposer un chauffeur associé à la pelle.

Les élus votent à l'unanimité pour la réduction des parts de la mairie dans la section minipelle.

Biens sans maître : convention avec la SAFER

Loïc JEANJEAN présente le sujet. Il est proposé de signer une convention avec la SAFER et le cabinet d'études FCA – Les clés foncières dans le cadre du recensement des biens sans maître sur le territoire communal, afin de pouvoir par la suite procéder à leur éventuelle acquisition.

Les immeubles dont les propriétaires sont décédés depuis plus de trente ans sans que la succession n'ait été réglée depuis lors, ainsi que les biens non bâtis sans propriétaire connu pour lesquels la taxe foncière sur le non bâti n'a pas été acquittée ou l'a été par un tiers depuis plus de trois ans et les immeubles bâtis sans propriétaire connu pour lesquels la taxe foncière sur le bâti n'a pas été acquittée ou l'a été par un tiers depuis plus de trois ans peuvent potentiellement être reconnus comme biens sans maître et peuvent être appréhendés par la commune, conformément à la

loi 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales et l'ordonnance 2006-4-21 JORT du 26 avril 2006.

Les services des impôts ne font pas parvenir à la commune la liste de ses biens sans maître, alors que cela devrait être le cas annuellement, ou indiquent un état à néant. La SAFER propose une prestation d'identification, d'inventaire et de cartographie des biens sans maître de la commune, par le biais de la signature d'une convention. Le coût de la prestation s'élève à 1500 € HT, avec une subvention possible du Département à hauteur de 50 %. La SAFER aurait identifier 26 ha de biens sans maître sur notre commune. Par la suite le conseil municipal peut décider de lancer une procédure d'intégration ou non de ces biens au patrimoine privé communal à moindre coût selon l'intérêt que peut représenter chacun d'entre eux pour les projets locaux. La SAFER sera alors chargée de faire une évaluation de la valeur vénale des biens identifiés. FCA rédigera ensuite l'ensemble des pièces administratives nécessaire à la procédure et pourra rédiger à l'issue de celle-ci les actes authentiques en la forme administrative.

Cela coûtera environ 500 € par compte propriétaire.

Cela devrait aussi permettre d'inciter des propriétaires privés à ne pas laisser déperir leurs biens.

Certains élus font remarquer qu'il est anormal de devoir payer pour identifier les biens sans maître de la commune. Néanmoins l'aide de la SAFER devrait permettre d'avancer sur ce dossier.

Les élus votent pour la signature de cette convention

avec la SAFER relative aux biens sans maître, avec 1 abstention et 14 voix pour.

Approbation des comptes administratifs 2019 (budget principal, AEP et caisse des écoles) et affectation des résultats

Les comptes administratifs 2019 de la commune de VENTALON EN CEVENNES sont soumis aux élus pour approbation (comptes administratifs du budget principal, du budget AEP et de la caisse des écoles).

Compte administratif 2019 du budget AEP : **Voir TAB 1**

Compte administratif 2019 du budget Caisse des Ecoles : **Voir TAB 2**

Compte administratif 2019 du Budget Principal de la commune : **Voir TAB 3**

Les élus sont également invités à voter l'affectation des résultats 2019.

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente les comptes administratifs 2019. Il est précisé que Camille LECAT, maire en exercice en 2019, ne prendra pas part au vote des comptes administratifs.

Départ de Camille LECAT à 18 h 30.

Les élus approuvent à l'unanimité les 3 budgets, sachant que la procuration de Camille LECAT n'est pas prise en compte pour ce vote.

Les affectations de résultats proposées sont votées à l'unanimité pour les 3 budgets.

Approbation des comptes de gestion 2019 (budget principal, AEP et caisse des écoles)

Les comptes de gestion 2019 de la commune, établis par la

Trésorerie du COLLET DE DEZE, sont en concordance avec les comptes administratifs. Les élus sont donc invités à ratifier les comptes de gestion 2019.

Les élus approuvent les comptes de gestion des 3 budgets (budget principal, AEP et caisse des écoles) à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2020 (budget principal, AEP et caisse des écoles)

Lors de la séance, les projets des budgets 2020 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (budget principal, budget AEP et caisse des écoles) sont présentés aux élus qui sont invités à voter les budgets 2020 de la commune.

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente les projets de budgets primitifs 2020, suite aux réunions de préparation budgétaire qui ont été effectuées avec Hervé PELLECUER, conseiller délégué au budget.

Ce budget est très particulier pour plusieurs raisons : établi en pleine crise sanitaire, ce premier budget de la nouvelle équipe municipale est voté fin juillet compte tenu des délais accordés par l'Etat dans le cadre de la crise de la covid-19, donc avec déjà un demi-exercice budgétaire écoulé.

Il est proposé aux élus un budget pragmatique, sur lequel ne figurent que les projets que la commune est susceptible de finir ou d'entreprendre sur la fin de l'année, tout en tenant compte des difficultés budgétaires.

Un point est fait sur le niveau d'endettement de la commune qui est important et qu'il conviendra de surveiller. En effet la commune

TAB 1

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 398,40		1 032,05		58 430,45
Opérations exercice	33 481,06	17 921,00	26 532,23	34 345,15	60 013,29	52 266,15
Total	33 481,06	75 319,40	26 532,23	35 377,20	60 013,29	110 696,60
Résultat de clôture		41 838,34		8 944,97		50 683,31
Restes à réaliser						
Total cumulé		41 838,34		8 944,97		50 683,31
Résultat définitif		41 838,34		8 944,97		50 683,31

TAB 2

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1,75		22,76		24,51
Opérations exercice			72 074,17	72 660,42	72 074,17	72 660,42
Total		1,75	72 074,17	72 683,18	72 074,17	72 684,93
Résultat de clôture		1,75		609,01		610,76
Restes à réaliser						
Total cumulé		1,75		609,01		610,76
Résultat définitif		1,75		609,01		610,76

TAB 3

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		59 941,39		37 904,82		59 941,39
Opérations exercice	311 800,14	344 518,59	426 638,73	477 401,98	738 438,87	721 920,57
Total	311 800,14	304 459,98	464 543,55	477 401,98	776 343,69	781 861,96
Résultat de clôture	7 340,16			12 858,43		5 518,27
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 340,16			12 858,43		5 518,27
Résultat définitif	7 340,16			12 858,43		5 518,27

a dépassé le seuil de vigilance fixé par la Direction Générale des Finances Publiques en terme d'endettement.

Concernant les opérations d'investissement, César VERDIER propose de rajouter une opération « Habitat léger ». Cela sera chose faite, avec un budget prévisionnel de 1500 €.

Des ventes de bois issus de la forêt communale du Crespin devraient permettre de dégager des capacités d'autofinancement pour la commune, et permettre ainsi d'investir sans endetter davantage la commune.

Le budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses (fonctionnement + investissement) comme suit :

949 429,16 €
 TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 488 362 €
 TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 488 362 €
 TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 461 067,16 €
 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 461 067,16 €

Le budget de la caisse des écoles s'équilibre en recettes et en dépenses (fonctionnement + investissement) comme suit :
 83 889,75 €
 TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 83 888 €
 TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 83 888 €
 TOTAL DEPENSES D'IN-

VESTISSEMENT 1,75 €
 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1,75 €

Le budget AEP s'équilibre en recettes et en dépenses (fonctionnement + investissement) comme suit :

113 319,31 €
 TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 39 162,97 €
 TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 39 162,97 €
 TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 74 156,34 €
 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 74 156,34 €

Les élus votent à l'unanimité pour les 3 projets de budgets primitifs présentés (budget principal, AEP, caisse des écoles).

Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il fait également le point sur les élections qui ont eu lieu à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, avec l'élection de M. Michel REYDON comme nouveau président de la CCCML.

Il évoque également les travaux de sécurité routière à l'Espinassas : des bornes béton ont été posées provisoirement, ainsi que des panneaux d'interdiction de stationner et de demande de ralentissement pour manifestation, afin de sécuriser la zone, compte tenu de la forte affluence de piétons l'été aux abords de la RD 35.

Pierre-Emmanuel DAUTRY relate ensuite la réunion territoriale organisée par Sophie PANTEL.

Il fait aussi le point sur les démarches qu'il a entreprises auprès d'ORANGE et de tous les responsables lozériens (Sénatrice, Député, Présidente du Département...) afin de régler les problèmes de téléphonie fixe que rencontrent de nombreux habitants de la commune. ORANGE s'est engagé à intervenir. Les habitants sont invités à signaler par mail à la commune les problèmes de téléphonie fixe qu'ils rencontrent afin que la commune puisse continuer son intervention active dans ce domaine.

Questions diverses

- Réunion châtaigneraies - SAFER

Loïc JEANJEAN et Daniel MATHIEU relatent la réunion organisée à l'Espinassas avec la SAFER concernant le diagnostic des châtaigneraies communales. Notre commune deviendrait une commune-test pour le repérage de châtaigneraies à l'abandon et qui pourraient être revitalisées. La problématique du foncier a été abordée. La SAFER est en train de dresser une cartographie de ces châtaigneraies situées notamment autour du Cros, à Vimbouches, autour du ruisseau de Trappes. Cette démarche intéressante est à suivre.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 25.

Un sentier sur la châtaigneraie cévenole

Laissée à l'abandon pendant plus que 50 ans, la châtaigneraie de l'Espinas porte aujourd'hui le témoignage de l'histoire de la castanéiculture des Cévennes.

Après la rénovation du Relais de l'Espinas en 2013, l'association Epi de Mains avait envisagé de restaurer la châtaigneraie du site, dans un objectif pédagogique. En partenariat avec la commune de Saint-Andéol-de-Clerguemort, un élagage sévère a été réalisé en 2015 et un premier sentier de découverte avait été expérimenté. Il a fallu encore quelques années, plusieurs journées bénévoles, ainsi qu'un grand travail de rédaction collective et de concertation avec tous

les partenaires, pour sa réalisation définitive. Les chantiers internationaux qui ont eu lieu plusieurs étés ont permis d'aménager une grande partie du sentier à l'Espinas, grâce aux jeunes volontaires, bénévoles et salariés locaux.

L'inauguration officielle du sentier dans la châtaigneraie de l'Espinas qui a eu lieu le 10 octobre 2020 et a été suivie le lendemain de la Journée de la châtaigne. À cette occasion, Epi de Mains a proposé entre autres, des vi-

sites guidées sur le nouveau sentier, un concours de soupes de châtaignes, un marché des producteurs locaux, du pain de châtaigne cuit au four de l'Espinas et un spectacle conté sur le rêve d'un vieux châtaignier.

Fêter la châtaigne est devenu une tradition à l'Espinas. Depuis 2013, l'association Epi de Mains programme « la Journée du châtaignier » en mai et « la Journée de la châtaigne » en automne. Le Foyer Rural de Saint Michel de Dèze s'est associé à l'or-





ganisation d'un cycle annuel de rencontres-formations qui « tourne » depuis 3 ans : en janvier, préparez vos souches, taillez vos greffons ; au printemps, greffez ; en été, lutez contre les maladies ; en automne, identification des variétés, récolte et transformation. L'encadrement technique est assuré par des bénévoles particulièrement avertis et militants de la cause « châtaigne ». Ces ateliers ont attiré une population nouvelle : des propriétaires non-producteurs, souvent nouveaux arrivants, qui s'intéressent aux châtaigniers de leur terrain ; des candidats à une installation comme producteur sur des châtaigneraies à l'abandon ; ainsi que des propriétaires de châtaigneraie qui ne peuvent plus s'en occuper.

L'action bénévole, le soutien logistique associatif, la réponse du public originaire d'un territoire plus large, font de ce projet un véritable centre de ressources. Pour consolider et pérenniser cette action, le conseil d'administration d'Epi de Mains a jugé nécessaire d'embaucher une salariée à temps partiel pour accompagner la mise en place du « lieu de ressource(s) autour de la châtaigneraie ». Aujourd'hui, l'association commence à mobiliser de nouveaux partenaires : scientifiques, porteurs de projets locaux, public en demande et en collaboration. Elle étoffe également son centre de documentation sur la castanéculture avec des publications et des interviews de témoins. Enfin, elle travaille en partenariat avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du CNRS, le CoPil pour la châtaigneraie cévenole et la safer dans le cadre de la politique de la Région Occitanie d'aide aux restaurations des châtaigneraies, sur un observatoire de l'évolution de la châtaigneraie cévenole : disparitions, restauration, effets climatiques, maladies, etc.

L'objectif est de redonner une place à la châtaigneraie cévenole dans la vie du territoire et de renforcer son rôle dans l'accompagnement de la transition écologique à la fois sur les plans socio-économiques, environnementaux et culturels.

Le nouveau sentier, le premier sur la châtaigneraie dans le Parc national des

Cévennes, est un espace transversal de découverte et de sensibilisation. Entre histoire cévenole, patrimoine et biodiversité, le visiteur est amené à se questionner sur les problématiques environnementales et sociales actuelles, lui donnant les clés pour être acteur du changement.

L'association Epi de Mains remercie chaleureusement tou·te·s les bénévol·e·s, volontaires, habitant·e·s, partenaires et financeurs qui ont contribué à la réalisation du sentier !

Habitant·e·s du territoire ou gens de passage, n'hésitez pas à vous arrêter à l'Espinassas pour visiter ce nouveau sentier. Les dépliants accompagnant la visite du sentier sont disponibles gratuitement au Relais de l'Espinassas et en ligne : www.lerelaisdelespinassas.org



Carola Arndt
Association Epi de Mains



Venez faire la connaissance du sentier découverte de la châtaigneraie de l'Espinas !

Un écho de son inauguration

Il y a maintenant plus de deux ans, nous étions une dizaine de personnes, inscrites à une journée de formation à la greffe de châtaignier ; nous attendions les derniers arrivés sur le parking de La Devèze au bord de la RN 106 lorsqu'un monsieur dans la cinquantaine sortant du restaurant proche nous demande la raison de notre rendez-vous. On lui annonce notre projet : nous initier à la greffe des châtaigniers.

Il se met alors à nous invectiver violemment : « C'est bien fini les châtaignes on en a assez sué... vous êtes de petits rigolos !... ». Alain, notre formateur a dénoncé de son côté la bêtise de certains cévenols comme celui-ci.

Mais la question mérite quand même d'être posée : pourquoi, aujourd'hui, en Cévennes former un nouveau public à s'occuper de ses vergers de châtaignier ? Pourquoi pousser les nouveaux arrivants qui cherchent à vivre du pays à récolter des châtaignes ? Pourquoi militer pour qu'on restaure aujourd'hui des châtaigneraies plus ou moins à l'abandon ? La première réponse, on l'avait déjà dans le groupe même des participants à la formation : une dame de Branoux trop âgée pour continuer à s'occuper de sa châtaigneraie ne pouvait pas se résoudre à l'abandonner. Elle était venue à notre rencontre pour chercher une solution. Il y a encore des gens comme notre intervenant passant, ils sont amers, marqués par le passé et ne croient pas à un avenir pour la châtaigne. Il y a aussi autour de nous des vergers qu'on risque d'abandonner faute de main d'œuvre compétente. Certains d'entre eux sont déjà en mauvais état à des degrés divers de détérioration.

Pourquoi promouvoir à nouveau la culture des châtaigniers ? Pour freiner son déclin et éviter sa disparition ? C'est un premier motif patrimonial et pas des moindres.

Mais il y en a d'autres car les cartes sont aujourd'hui redistribuées, les raisons d'abandonner la culture des châtaignes disparaissent : D'abord on a aujourd'hui à notre disposition un mode de transformation et de conservation nouveau avec la pasteurisation. Et puis les produits à base de châtaignes trouvent aujourd'hui leur place dans l'alimentation contemporaine qui se diversifie et cherche à rester naturelle. Le prix d'achat du fruit transformé offre à nouveau un revenu acceptable.

Enfin aujourd'hui ici, la transformation et la commercialisation des produits à base de châtaigne ne pose plus de graves problèmes. Il y a localement des entreprises et des équipements très utiles qui traitent les récoltes de toutes dimensions. Merci à Verfeuille et aux CUMA de transformation. Les acteurs de cette reprise d'activité autour de la châtaigne cévenole sont de plus en plus nombreux. La transformation d'une récolte pouvait être un problème, aujourd'hui dans nos vallées elle ne l'est plus. Le mouvement est bien lancé, on peut entrer dans sa dynamique pour le renforcer.

Enfin, la production alimentaire de la châtaigneraie cévenole retrouve une place dans le développement économique des Cévennes. Elle réhabilite les terres que les décideurs avaient destinées au boisement et au tourisme. Elle soutient l'emploi local et facilite l'installation de ceux qui se destinent à l'agriculture. Elle s'inscrit tout naturellement dans la transformation de notre économie alimentaire dans une perspective écologique.

On trouve dans les locaux de l'association Epi de Mains au premier étage du restaurant de l'Espinas un petit guide pour accompagner la visite du sentier.

■
Maurice Jeannet

••• Suite ... Lancement de la 2ème édition du « SylvoTrophée »

Comment participer ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site www.cevennes-parcnational.fr.

Il devra être complété et envoyé d'ici le 31 janvier 2021 soit :

- par e-mail à l'adresse suivante : sdd@cevennes-parcnational.fr
- par courrier à : Parc national des Cévennes – Concours SylvoTrophée – 6bis place du Palais – 48400 Florac-Trois-Rivières.

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

Signaler votre intention de vous porter candidat ?

Obtenir une assistance technique pour renseigner le dossier de candidature ?

N'hésitez pas à contacter :

Baptiste ALGOËT (Parc national des Cévennes)

07 61 37 05 60

baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr

Loïc MOLINES (CRPF)

06 73 84 89 27

loic.molines@crpf.fr

Parc national des Cévennes



SylvoTrophées
DU MASSIF CENTRAL

Propriétaires forestiers
INSCRIVEZ-VOUS !
Inscriptions ouvertes jusqu'au 31 janvier 2021

**“ Concours forestier :
2^e édition du SylvoTrophée ”**

Forêts du territoire du Parc national des Cévennes

Le SylvoTrophée est un concours visant à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les autres usages et fonctions de la forêt.

Concours organisé par :

IDAMAC
Parcs naturels
du Massif central

Parc national
des Cévennes

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
OCCITANIE